



## Club Lidar

# Charte de gouvernance - SFO

## Statut du club Lidar

### MISSION

---

#### **Le club se donne pour missions de :**

- Promouvoir les activités scientifiques et techniques de la communauté, à travers les canaux d'information de la SFO,
- Organiser des journées scientifiques nationales ou des sessions de colloques focalisées sur les systèmes lidars
- Contribuer à la formation des jeunes chercheurs, via la tenue de formations thématiques, la création de contenus pédagogiques, ou encore l'organisation d'une école d'été dédiée.

#### **Le périmètre du club inclut les activités :**

- ✓ De développement instrumental et d'exploitation scientifique de systèmes lidars
- ✓ La caractérisation par lidar de milieux gazeux (atmosphère), solides (aérosols, véhicules, objets divers) ou liquides (bathymétrie, applications sous-marines...)
- ✓ Les systèmes lidars fixes ou embarqués (véhicules, avions, drones, satellites...)
- ✓ Les méthodes de traitement et algorithmes appliqués aux données Lidar.

## FONCTIONNEMENT

---

### MEMBRES

---

Sont membres du club les membres de la SFO qui en font la demande. Ils sont tenus informés prioritairement des événements mis en place par le club.

### COMITE DE PILOTAGE (CP)

---

**Le Club est animé par un Comité de Pilotage dont les missions sont de :**

- Déterminer la nature et l'agenda des événements qui seront organisés sous son mandat (colloque, école d'été...)
- Mettre en œuvre les différents événements prévus, en créant notamment des groupes de travail dédiés à chaque événement, avec un ou deux porteurs privilégiés (membres du CP) pour chacun d'entre eux. Ces groupes de travail peuvent inclure des membres invités.
- Discuter et valider les propositions émises par les groupes de travail (lieu des événements, programme, budget construit avec la SFO, organisation...)
- Organiser tous les deux ans une Assemblée Générale, ouverte à tous les membres du club, pour faire le bilan de son mandat, et renouveler, suite à cette Assemblée, le Comité de Pilotage.

**Le comité de Pilotage est constitué comme suit :**

- ✓ Il comprend un maximum de 20 membres permanents + des membres invités occasionnels. Les invités peuvent devenir membres permanents en faisant acte de candidature au moins 15 jours avant l'assemblée Générale.
- ✓ Le mandat d'un membre permanent est de 2 ans, renouvelable sous réserve de confirmation de son engagement d'activité au sein du club
- ✓ Il comprend un.e président.e et un.e vice-président.e, représentants du club, élus par le CP pour un mandat de 2 ans.
- ✓ Au terme de ce mandat, et afin d'assurer la continuité de la vie du club, le.a vice-président.e devient nominalement président.e du club. Dans le cas d'un renoncement, le comité de pilotage élit à la majorité un nouveau binôme président.e/vice-président.e. Le binôme sortant s'engage à fournir tous les éléments de la vie du club au nouveau binôme.
- ✓ Le comité de Pilotage peut être renouvelé à l'occasion de l'Assemblée générale, avec des nouveaux membres choisis à la majorité par les membres non sortants. Les membres désirant quitter le comité le signalent au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale.
- ✓ Il vise à une représentation équilibrée de la diversité thématique et géographique du club

## La société des acteurs de l'optique et de la photonique

- ✓ Il vise à un juste équilibre hommes-femmes, dans la mesure du possible.

La révision des statuts est possible sous réserve d'être approuvée à la majorité des membres du comité de pilotage présents ou représentés en Assemblée Générale. Le projet de modification doit être soumis et validé au préalable par la SFO.

### RESSOURCES

---

Le Club ne jouit pas de la personnalité morale. Les moyens financiers liés à ses activités sont gérés par la SFO qui en assume la responsabilité comptable. En contrepartie, le budget d'une conférence organisée par le Club doit respecter les règles générales d'équilibre définies par la SFO. Ce budget prévisionnel doit être autofinancé sur une base d'évaluation réaliste du nombre des participants et du montant des subventions.

Palaiseau, le 17 Mars 2021

<b>Président.e du Club Lidar de la SFO</b>	<b>Président.e de la SFO</b>
Nicolas CEZARD	
<i>Lu et approuvé</i>	Philippe ADAM
<b>Vice-Président.e du Club Lidar de la SFO :</b>	<i>Lu et approuvé</i>
Sandrine GALTIER	
<i>Lu et approuvé</i>	

Code du club : AZ

N.b. Approuvé par le 193ème Conseil d'administration du 17 mars 2021